

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 11 juillet 2008 - 19h00

COMPTE-RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 10 juin 2008.

2- Administration générale.

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.*

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir :

- Signature du marché de restauration scolaire et du Centre de Loisirs (2008-2009) avec Océane de restauration.

repas maternelle : 2,01 € H.T.

repas primaire : 2,17 € H.T.

repas adulte : 2,79 € H.T.

option pique nique : 2,17 € H.T.

- Signature d'une convention de location de l'atelier relais n°4 avec la Société IMEO (durée 6 mois : 850 € / mois)

- *Convention d'assistance technique de la station d'épuration – autorisation de signature.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prolonger pour une période de 6 mois la convention d'assistance technique de la station d'épuration avec la SAUR (coût : 11 500 € H.T.).

Une consultation sera organisée avant la fin de l'année pour renouveler les prestations de cette convention (assistance au fonctionnement, contrôle et réalisation de bilans obligatoires, suivi ergonomique des boues, accompagnement technique pour les effluents industriels) sur la base d'un contrat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

- *Spectacle en plein air – demande de subvention.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de projection d'un film en plein air organisé par la Société CINÉTOILES d'ELVEN pour un montant de 2327 € TTC, le spectacle se déroulera le samedi 30 août 2008 sur le site de la coulée verte.

Le Conseil Général du Morbihan sera sollicité au titre de l'aide à la diffusion des activités culturelles à hauteur de 50 % du coût du spectacle.

3- Finances.

- *Ligne de trésorerie – choix de l'établissement bancaire.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, Adjoint aux Finances, propose de souscrire une ligne de trésorerie de 300 000 € sur 1 an auprès du Crédit Mutuel de Bretagne qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse (taux T4M + 0,25 %).

- *Décision modificative n°1 – budget principal.*

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n°1 destinée à procéder à des ajustements comptables relatifs à la ventilation d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet Cartolis (fonctionnement et investissement).

- *Associations – demande de subventions.*

La subvention de 0,15 € par habitants est accordée à l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire pour la gestion des kits de matériels sportifs destinés aux enfants des écoles (869,55 €).

Le Maire propose également de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 € au CLUB Nautique de BAUD afin de contribuer aux frais liés à la participation d'Arnaud HYBOIS aux Jeux Olympiques de PEKIN.

4- Urbanisme et affaires foncières.

- *Enquête publique – installation classée – « Jean de BAUD ».*

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'extension de l'usine Jean de BAUD et à la mise en place d'un système performant de prétraitement des eaux usées, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur.

- *Lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » - vente de lot.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de vente du lot n°14 du lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » (28 900 € pour 578 m²).

- *Lotissement communal « Le Chant du Merle » - vente de lot.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de vente de lot n°1 (20 000 € pour 646 m²) et du lot n°2 (20 000 € pour 573 m²) du lotissement communal « Le Chant du Merle ».

Concernant les ventes des lots du lotissement de Kervaise et du Chant du Merle, le Maire propose de les assortir d'une obligation qui est validée par le Conseil Municipal à savoir : obligation pour l'acheteur de construire dans un délai de 4 années à compter de la date de signature de l'acte de vente, à défaut la commune sera fondée à racheter le terrain au prix de vente initial, les frais d'actes étant à la charge de l'acheteur initial.

5- Questions diverses.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées :

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier co-signé par le directeur de l'Ecole Sainte-Anne de BAUD et par le Président de l'OGEC par lequel ils souhaiteraient revoir les termes de la convention de participation aux frais de fonctionnement. Le Maire précise qu'une réunion sera programmée avec les signataires de ce courrier pour échanger avec eux sur cette question.

Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire évoque la nécessité de procéder à une révision du Plan Local d'Urbanisme et il envisage de convoquer la commission de révision du PLU laquelle est composée des membres de la Commission de l'Urbanisme.

Recensement de la population :

Il se déroulera du 15 janvier au 15 février 2009 et Monsieur Bernard LE PALLEC en sera le coordonnateur communal. A ce sujet, il sollicite la participation d'un ou deux membres du Conseil Municipal afin de l'assister dans sa mission et notamment sur les opérations de saisie des adresses (environ 2 500 foyers) sur le logiciel de l'INSEE qui se feront du 8 janvier au 14 janvier 2009.

Redevance d'Occupation du domaine public France Telecom pour l'année 2007:

Elle s'élève à 12 035 € et un titre sera émis pour l'encaisser.

Square Pierre DELORD :

Le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Square Pierre DELORD » à l'espace sur lequel s'est déroulé un des spectacles de la Fête de la Musique.

Situation du groupe DOUX :

Le Maire et le Conseil Municipal sont solidaires et apportent leur soutien aux salariés des usines de LOCMINÉ et PLEUCADEUC appartenant au Groupe DOUX qui envisage des licenciements sur ces deux sites.